



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°B 4173
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Article L113-5 du Code de la voirie routière

Article L323-1 du Code de l'énergie

Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité pour un poste de relevage des eaux usées situé rue Sully Prudhomme

Département : HAUTE-SAONE

Commune : LARIANS-ET-MUNANS

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

Rue Sully Prudhomme

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- Commune de LARIANS-ET-MUNANS
- Direction Départementale des Territoires
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de LARIANS-ET-MUNANS

B 4173 - Extension du réseau concédé d'électricité pour un poste de relevage des eaux usées situé
rue Sully Prudhomme

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de LARIANS-ET-MUNANS, de type rurale, se situe à environ 24 km au Sud de Vesoul.
La zone des travaux se situe sur la rue Sully Prudhomme.

La commune de LARIANS-ET-MUNANS ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- une extension aérienne du réseau concédé d'électricité longue d'environ 130 mètres, comme indiqué sur le plan avant projet ci-joint, ainsi que la fourniture dans le câble aérien torsadé de distribution publique projeté d'un câble torsadé d'éclairage public ;
- la dépose d'un luminaire d'éclairage public vétuste sur un support béton à déposer et la fourniture, la pose sur un nouveau support béton et le raccordement au réseau projeté d'un luminaire d'éclairage public identique à ceux déjà posés par le SIED70 sur le territoire de la commune, de marque ECLATEC de type ECLAT de classe 2 équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 100W.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

Les travaux aériens auront un très léger impact visuel compte tenu du réseau aérien déjà existant dans ce secteur.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011